

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE

LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

LA NAISSANCE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

L'insurrection des sans-culottes le 10 août 1792, qui met à bas la monarchie en s'emparant des Tuileries, peut être considérée comme l'événement fondateur de la 1^{ière} République.

La Législative finissante décide l'élection d'une Convention, assemblée qui confirmera la déchéance du Roi, et établira la fondation d'un nouveau régime ainsi qu'une nouvelle Constitution.

Le suffrage universel est instauré à cette occasion pour la première fois.

Les décrets des 11 et 12 août 1792 définissent les règles et le corps électoral. « *La distinction des Français entre citoyens actifs et non-actifs sera supprimée, et pour y être admis, il suffira d'être Français, âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu et du produit de son travail, et n'étant pas en état de domesticité.* » Le mode de scrutin est toutefois assez complexe, à deux degrés.

Les assemblées primaires se tiennent dans les districts d'Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil, Saint-Pol et Saint-Omer le dimanche 26 août 1792 afin d'élire des électeurs qui voteront ensuite pour nommer les députés du département à la Convention lors d'un scrutin uninominal.

Du 2 au 10 septembre 1792, l'élection des députés a lieu dans l'église de Calais.

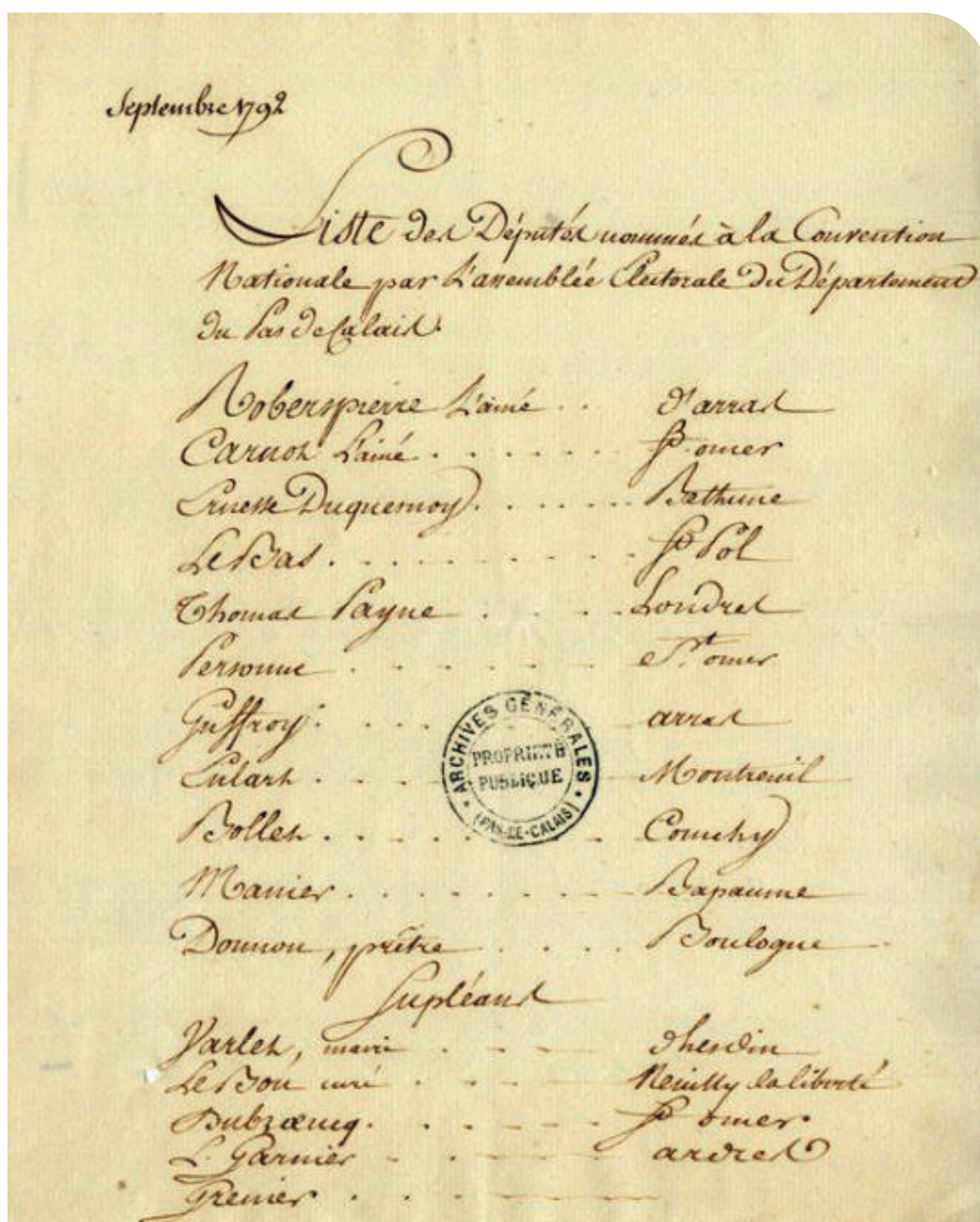
Trois sont élus dès le premier tour de scrutin. Robespierre est le premier par 412 voix sur 721 votants. « *Cecitoyen incorruptible auquel tous les départements se disputeront la gloire de rendre hommage.* » Carnot et Duquesnoy suivent. Huit autres députés sont ensuite élus après plusieurs tours de scrutin: Lebas, Paine, Personne, Guffroy, Enlart, Bollet, Magniez et Daunou. Cinq suppléants sont également désignés, les quatre premiers siégeront à un moment donné à la Convention comme remplaçants de titulaires: Varlet, Lebon, Du Broeucq, Garnier et Grenier.

Robespierre déclinera son élection dans le Pas-de-Calais, ayant opté pour Paris où il est élu premier député avec 338 voix sur 525 votants.

Les historiens ont souvent insisté sur les limites de cette première élection au suffrage universel: un corps électoral qui reste inaccessible aux femmes, aux domestiques et aux chômeurs. L'abstention frise les 90 % des inscrits. La faute incombe à un scrutin compliqué qui implique « *une longueur et des opérations étalées sur plusieurs jours* » et à la situation du pays, en guerre, est explosive. L'ennemi autrichien et prussien a envahi la France et s'est emparé de Verdun le 2 septembre, Roubaix le 5.

Les 20 et 21 septembre 1792, lors de ses premières séances, la Convention votera l'abolition de la royauté et l'instauration de l'an I de la République, une et indivisible. Naturellement, la question économique et sociale, fondamentale pour l'émancipation du peuple restera à traiter.

L'élection de cette assemblée révolutionnaire au suffrage universel doit être considérée comme historique et annonciatrice de toutes les avancées citoyennes, démocratiques et politiques des siècles suivants. Elle est fondatrice de la démocratie moderne inspirée des thèses et des luttes de Rousseau, de Robespierre, des philosophes des Lumières et des révolutionnaires. « *Pour la première fois le peuple se manifesta* » écrira l'historien Bouloiseau.



La convocation des élections et les modalités et le déroulement du scrutin
Liste des députés nommés à la Convention nationale par l'assemblée électorale du département du Pas-de-Calais. Archives départementales du Pas-de-Calais, 1 L 186.

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

ROBESPIERRE Maximilien Marie Isidore

L'incorruptible enfant d'Arras

Né le 6 mai 1758 à Arras ; mort le 28 juillet 1794 (10 thermidor an II) à Paris.

Fils de Barthélémy-François De Robespierre, avocat au Conseil provincial d'Artois, et de Jacqueline-Marguerite Carraut, morte en couches en 1764. Le couple aura quatre enfants vivants. Maximilien (1758), Charlotte, (5 février 1760), Henriette (28 décembre 1761), Augustin (21 janvier 1763) .

Maximilien, accomplit de brillantes études d'abord au collège d'Arras, ensuite au collège Louis-le-Grand à Paris (1769-1781).

En 1781, nommé avocat, il revient à Arras et y exerce son métier avec succès. Il plaide plusieurs affaires qui connaissent un retentissement national.

Amateur de belles lettres, il est élu directeur de l'Académie d'Arras le 4 février 1786 où il se fait remarquer par un discours sur les droits et l'état des enfants naturels et sur la réception des femmes dans les sociétés littéraires. Il fréquente aussi la société anacréontique des Rosati.

La fin de la décennie approchant, il s'engage de plus en plus en politique ; il réclame des réformes, critique le système des lettres de cachet ; il aide à la rédaction des doléances des savetiers d'Arras en vue des États généraux. Enfin, le 26 avril 1789 il est élu député du Tiers État de l'Artois et rejoint Versailles puis Paris.

Ardent défenseur des droits de l'homme et du citoyen, il proclame le droit à l'existence, à l'instruction, la limitation de la propriété au nom du bien commun, le droit de vote sans conditions de ressources, la liberté d'expression, de conscience, de presse et des cultes. Il s'oppose à la guerre et défend les droits politiques des hommes de couleur.

Élu le premier du département, par 412 voix sur 721 votants, il renonce à ce poste et se fait élire à Paris. Il est remplacé par Varlet.

Pour défendre la République contre les menées intérieures des adversaires de la Révolution et les ennemis de l'étranger, il agit, au sein du comité de Salut public et dans les clubs, pour promouvoir ses idéaux. Il s'affirme alors comme un grand homme d'état, inspirateur décisif de la déclaration des droits de l'Homme et de la Constitution démocratique et sociale de la 1^{re} république en 1793.

Très populaire et influent, « *l'Incorruptible* » est victime le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) d'un coup d'État organisé par ses adversaires de tous bords. Il est exécuté sans procès le 10 thermidor avec 21 de ses partisans dont son frère Augustin et ses amis Saint-Just et Couthon.

Injustement accusé d'être l'instigateur de la terreur après sa mort, personnage controversé de la Révolution, Robespierre continue d'être l'arrageois le plus connu à travers le monde.



MAXIMILIEN. — Robespierre (dessin de l'époque).
1833 ND MUSÉE DE VERSAILLES

ROBESPIERRE Maximilien dit l'Aîné. Arras
Physionotrace dessiné par Jean-Baptiste Fouquet, 1792
Crayon et pastel blanc sur papier rosé, 440 x 390 mm
INV. DESS 857 Château de Versailles
Photo : carte postale vers 1905-1910,
collection : M M Gilchrist

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE

LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

CARNOT Lazare Nicolas Marguerite

« *L'organisateur de la victoire* »
Il naît le 13 mai 1753, à Nolay (Côte-d'Or)
et meurt le 2 août 1823, à Magdebourg (Allemagne).

Il est le fils de Claude Carnot, avocat en Parlement, notaire, et de Marguerite Pothier.

Le 17 mai 1791, il épouse Marie Dupont de Moringhem (1765-1813), fille d'un administrateur militaire de Saint-Omer. Le couple a deux fils : Sadi (1796-1832) et Lazare Hippolyte (1801-1890), futur ministre de l'Instruction publique en 1848. Ce dernier est le père du président assassiné Sadi Carnot (1837-1894).

Après des études au collège de Nolay, puis au collège oratorien et au petit séminaire d'Autun, en 1769, il entre à l'école préparatoire pour le génie, l'artillerie et la marine à Paris, puis est admis à l'école du génie de Mézières. En 1783, il est promu capitaine à Arras, où il s'installe. En 1786, il entre à la « *Société anacréontique des Rosati* » où il rencontre Robespierre, et 1787 devient membre de l'Académie.

Il rejoint la Société des amis de la Constitution d'Aire-sur-la-Lys, dont il devient le premier président jusqu'en septembre 1791. Élu à l'Assemblée législative participe alors aux travaux du comité Diplomatique et du comité d'Instruction publique mais intervient surtout sur des questions militaires.

Le 6 septembre 1792 il est élu député avec 677 voix sur 753 votants. Il siège avec la Plaine, puis à la Montagne, la préside entre le 5 et le 15 mai 1794.

Il est membre du comité de la Guerre dès le 26 septembre et du comité Diplomatique le 11 octobre. Il entre ensuite au comité de Salut public le 14 août 1793 renouvelé jusqu'au 6 octobre 1794, et y revient entre le 5 novembre 1794 et le 5 mars 1795.

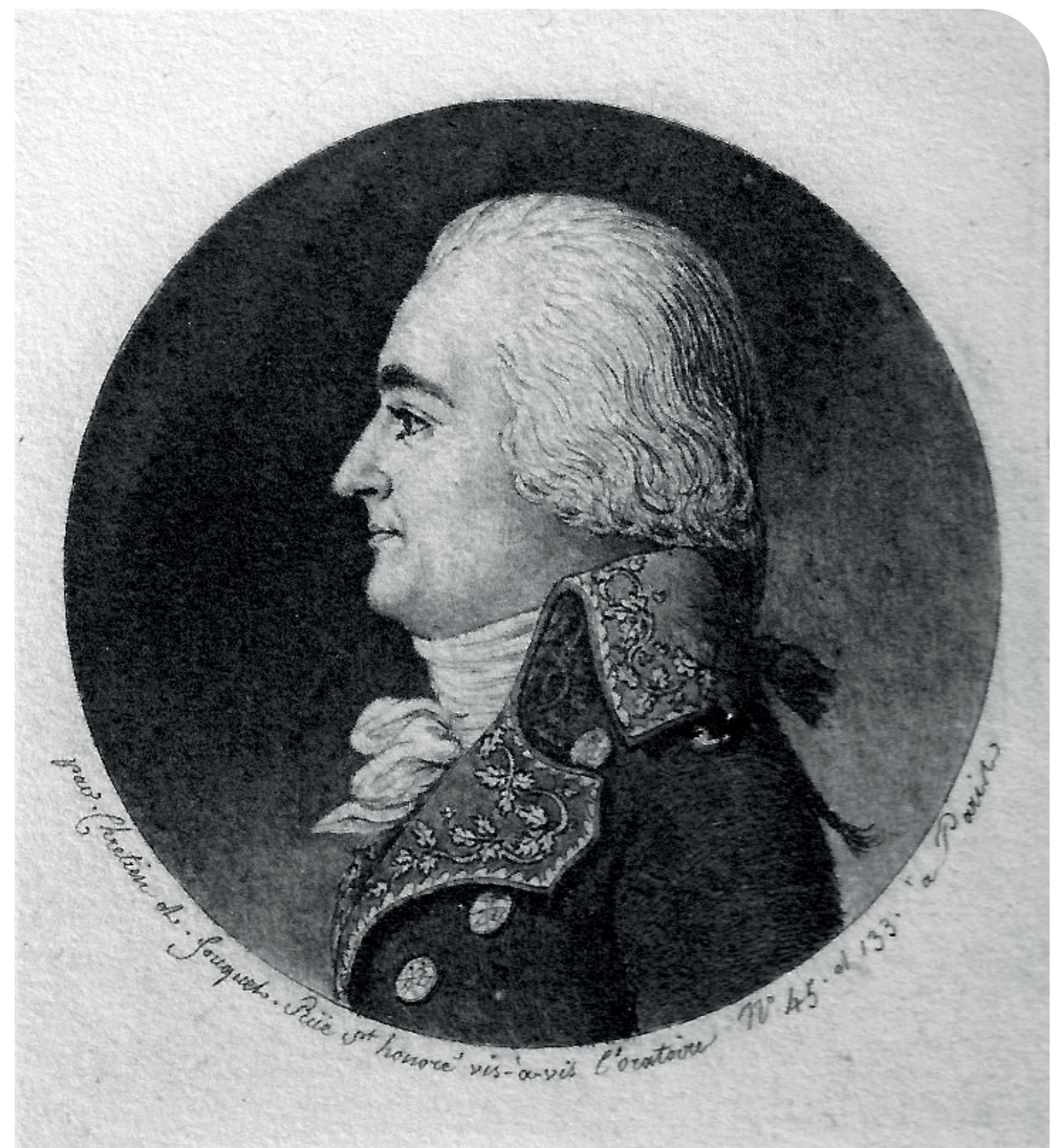
Souvent considéré comme « *l'organisateur de la victoire* », il donne aussi les directives à Turreau en Vendée et à Pichegru en Belgique. Il est le membre du Comité qui a signé le plus grand nombre de traductions de suspects devant le Tribunal révolutionnaire.

Après thermidor, il parvient à éviter toute poursuite en stigmatisant Robespierre.

Après la Convention, Carnot est élu député de la Sarthe et aux Anciens. Il devient membre du Directoire exécutif jusqu'au 4 septembre 1797, date à laquelle il en est exclu ; il se cache et rentre en France en décembre 1799.

En 1800, sous Bonaparte, il est un moment ministre de la Guerre mais il démissionne et vote contre le consulat à vie et l'instauration de l'Empire. Il est toutefois nommé ministre de l'intérieur pendant les Cents jours. Au retour de Louis XVIII, il se retire à la campagne.

Placé sous la surveillance policière, puis banni comme régicide, il se réfugie aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, à Varsovie et enfin à Magdebourg où il décède en 1823.



CARNOT Lazare, l'Aîné. Saint-Omer
Physionotrace dessiné par Jean-Baptiste Fouquet, gravé par
Gilles-Louis Chrétien.

Diam : 53 mm

Ancienne collection Henri Beraldi

François Courboin (1865-1926),

Histoire illustrée de la gravure en France. Partie 2 :
De 1600 à 1800 (Paris 1924), planches 791-98

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

DUQUESNOY Ernest Dominique François Joseph

Un des derniers Montagnards jusqu'à la mort

Né à Bouvigny-Boyeffles dans le Pas-de-Calais le 7 mai 1749, Ernest Dominique François Joseph Duquesnoy est le troisième des onze enfants d'un censier, bailli de Marqueffles qui exploite la ferme d'un château. Le 28 juillet 1778, il épouse la fille d'un cultivateur avec laquelle il aura cinq enfants.

Avant 1789, Duquesnoy sert comme soldat dans les dragons avant de reprendre la ferme familiale. En février 1790, il est élu officier municipal de Boyeffles.

C'est en 1791 qu'il est élu septième député du Pas-de-Calais pour l'Assemblée législative. Il interviendra sévèrement en 1792 contre le roi et La Fayette.

En 1792, il est élu troisième député 655 voix sur 734 votants. Il siégera avec la Montagne jusqu'à sa mort. À partir d'octobre 1792, il est membre du comité d'Agriculture, du comité de Division, du comité de Sûreté générale et du comité de Secours public.

Lors du procès de Louis XVI, il vote pour la mort, sans appel au peuple ni sursis, convaincu des « crimes et des forfaits du tyran ». Montagnard convaincu, il interviendra régulièrement pour appeler à l'instauration de mesures contre les ennemis de la révolution et pour le secours aux défenseurs de la patrie et aux armées.

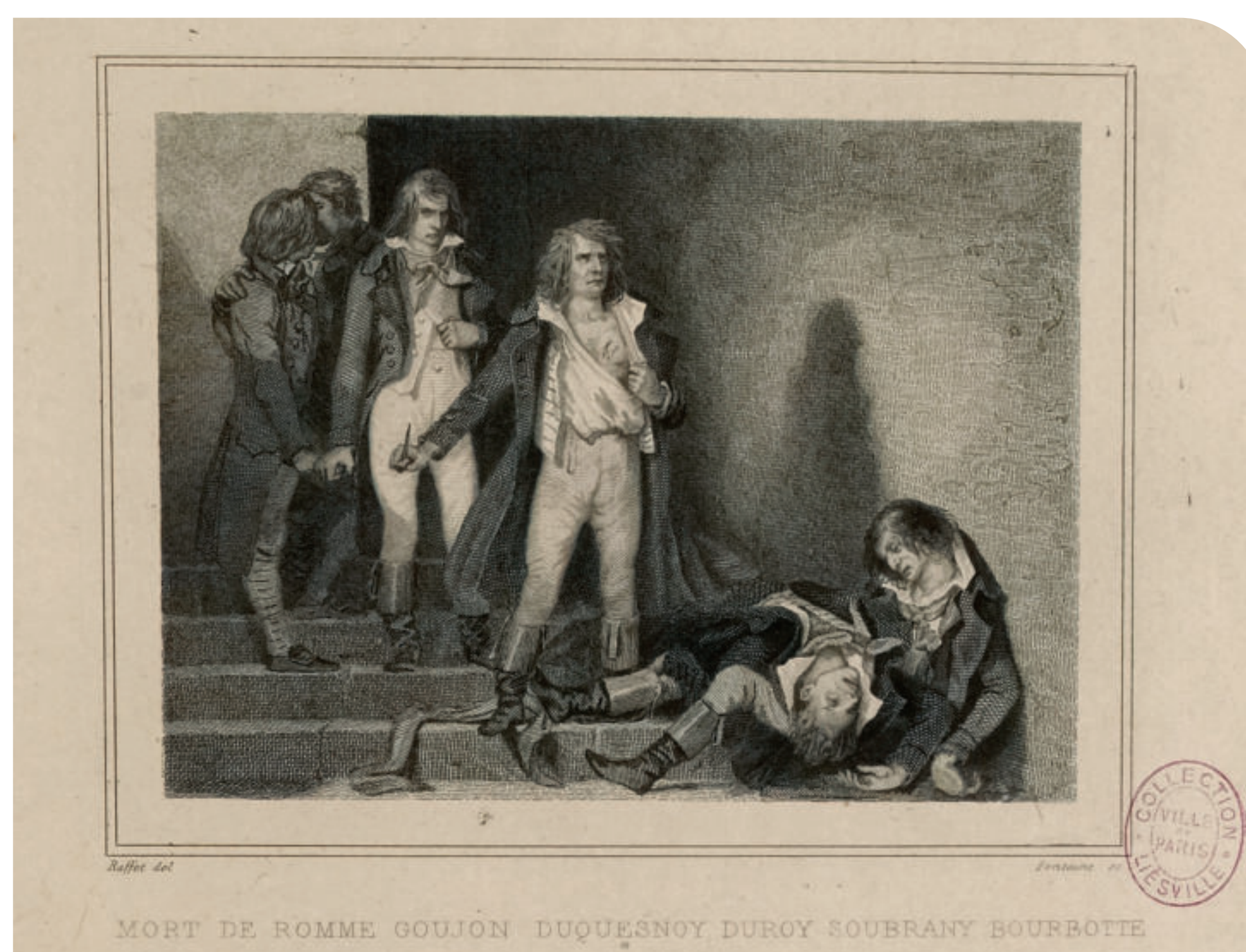
À partir de septembre 1793, il est membre du comité de la Guerre. Il sera ensuite nommé membre du comité Militaire à partir d'octobre 1794.

En avril 1793, il est envoyé en mission auprès de l'armée du Nord et des Ardennes avant d'être rappelé en juin car malade. En août, il est envoyé à l'armée du Nord et informe la Convention des nouvelles du front. À la fin du mois d'avril 1794, il repart en mission auprès de l'armée de Moselle jusqu'à la fin d'août 1794. À son retour à l'Assemblée en septembre, il prend ses distances avec les idées de Robespierre au sujet de la Vendée tout en s'inquiétant du régime d'après Thermidor.

Lors de l'insurrection du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), des émeutiers parisiens envahissent la Convention pour demander du pain, la Constitution de 1793 et la chute du gouvernement thermidorien. Les derniers montagnards, dont Duquesnoy, soutiennent les revendications des insurgés en demandant la dissolution du comité de Sûreté générale, du comité de Salut public et du comité de Législation. Cela leur vaudra d'être arrêtés et pour six d'entre eux, condamnés à mort, le 29 prairial an III (17 juin 1795).

Après le prononcé du verdict, les six se suicident. Ce sont les « martyrs de prairial ». Duquesnoy et deux succombent, tandis que les trois autres, n'étant pas parvenus à se tuer, sont guillotinisés.

DUQUESNOY Ernest . Béthune
Mort de Romme, Goujon, Duquesnoy,
Duroy, Soubrany, et Bourbotte
Dessin par Auguste Raffet, gravé
par Jean-Mathias Fontaine, vers 1831-41.
158 x 234 mm
Montage : 325 x 500 mm
Musée Carnavalet, Histoire de Paris
G.29124
CC0 Paris Musées / Musée Carnavalet



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

LE BAS Philippe Charles François Joseph

L'ami fidèle de Robespierre (1764-1794)

Philippe Le Bas est né en 1764 à Frévent, département du Pas-de-Calais, où son père Ange Le Bas, exerçait la profession de notaire. Il est le 7e enfant d'une famille qui en compte quinze. Il accomplit ses études à Paris au collège de Montaigu, et obtient sa licence de droit à la faculté de Paris. Il prête son serment d'avocat, le 15 mars 1790 dans cette ville, mais par attachement à son père, il préfère s'établir avocat à Saint-Pol- sur-Ternoise, commune proche de Frévent.

Son premier acte politique est de représenter le district de Saint-Pol comme garde national, à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790.

En septembre 1791, il est élu membre du conseil du département du Pas-de-Calais par les électeurs du district de Saint-Pol .

Obtenant 515 voix sur 782 votants, il est élu, quatrième des onze députés du Pas-de-Calais lors des élections pour la Convention.

Il rejoint la Montagne aux côtés de Robespierre et vote la mort du Roi.

« Ce n'est pas de notre gloriole personnelle qu'il s'agit aujourd'hui, mais du salut de la République », dira-t-il pour expliquer, quoique que bon orateur, il prenne peu la parole en public.

Il part d'abord en mission à l'armée du Nord avec son cousin Duquesnoy du 2 au 21 août 1793, et épouse à son retour à Paris, Elisabeth Duplay, une des filles du menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre.

Le 14 septembre, il est nommé membre du Comité de Sûreté générale dans lequel avec David, ils seront les indéfectibles soutiens de Robespierre.

Mais c'est avec Saint-Just qu'il mènera ses missions les plus importantes ; la première à l'armée du Rhin du 22 octobre 1793 au 6 janvier 1794, avec une extension de pouvoir à l'armée de Moselle en décembre et à l'armée du Nord du 22 janvier au 13 février et du 29 avril au 31 mai 1794. Ils prendront des mesures énergiques, efficaces militairement au niveau de la restructuration de l'armée et de sa démocratisation : réquisitions, emprunts forcés, secours aux indigents, et épurations administratives nécessaires.

Mais Philippe Le Bas est demeuré célèbre pour le courage exceptionnel dont il fit preuve le 9 thermidor An II, en demandant sa propre arrestation refusant de s'associer à l'opprobre de la décision de la Convention de mise en état d'arrestation de ses amis Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Il se suicide le lendemain pour éviter la guillotine, laissant ce jour-là, sa jeune épouse et un fils âgé de cinq semaines.



LE BAS Philippe. Saint-Pol
Dessin par Jacques-Louis David,
gravé par Léopold Flameng
242 x 161 mm

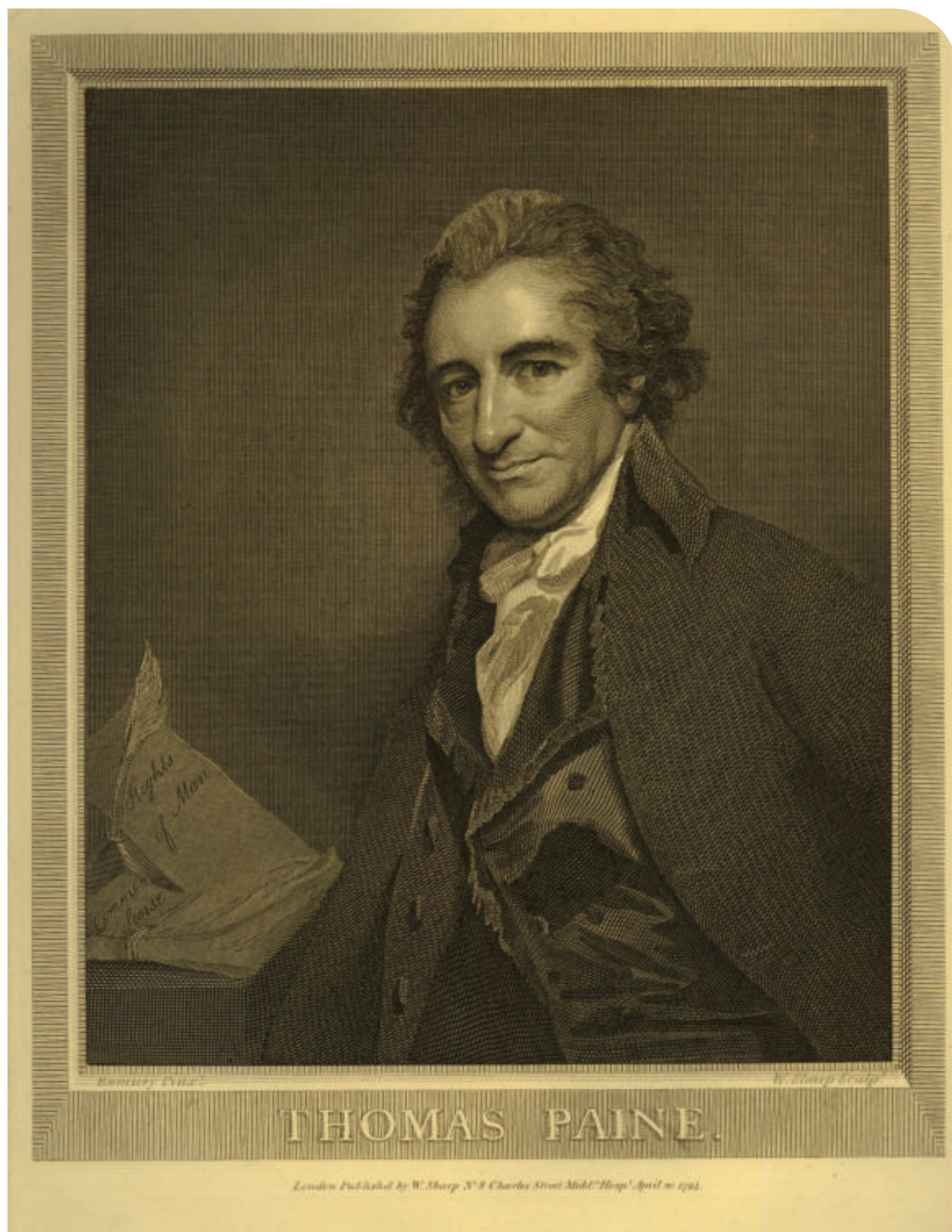
Montage: 500 x 325 mm
Musée Carnavalet, Histoire de Paris G.42444
CCO Paris Musées / Musée Carnavalet

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

PAINE Thomas

Un britannique à la Convention

Fils d'un quaker et d'une anglicane, Thomas Paine est né le 29 janvier 1737 à Thetford, en Grande-Bretagne. Marié à Mary Lambert en septembre 1759 puis à Elizabeth Ollive en mars 1771, il aura en 1800 une fille de sa seconde épouse.



PAINE Thomas. Londres
Portrait (perdu) par George Romney,
gravé par William Sharp, 1793.
304 x 228 mm
Museum No: 1853,1210.328
Asset No: 1518640001

© The Trustees of the British Museum, sous Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les mêmes Conditions 4.0
International (CC BY-NC-SA 4.0)

Il étudie à la Grammar School de Thetford jusqu'en 1750 puis travaille dans la corseterie, dans l'administration des douanes et comme surveillant dans des établissements scolaires de Londres et Kensington. En 1774, il part vivre dans les colonies anglaises d'Amérique où il devient précepteur. Après avoir publié un texte contre l'esclavage, il publie en 1776 *Sens commun*, véritable pamphlet fer de lance de la révolution américaine. Un an plus tard, il devient secrétaire général de l'Assemblée de Pennsylvanie et continue de défendre dans ses travaux l'universalité de la révolution américaine.

Entre 1788 et 1789, il est à Paris pour observer et soutenir les débuts de la Révolution française. Il publiera en 1791 puis 1792 les deux parties de *Rights of Men* (Droits de l'homme) afin de défendre la révolution en France et l'abolition de la monarchie. Ses écrits lui vaudront d'être obligé à l'exil en France. En août 1792, l'Assemblée Législative lui donne les droits de citoyen français, et il sera élu à la Convention en septembre de la même année, cinquième député du Pas-de-Calais.

Proche de la Gironde à la Convention, il prendra principalement la parole lors du procès de Louis XVI, par le biais de députés lecteurs traducteurs. Thomas Paine considère que le roi doit être jugé, il refuse l'appel au peuple et vote oui à la question de la culpabilité du roi. Opposé à la peine de mort, notamment de celui qu'il considère comme un allié de la révolution américaine, il vote pour la détention jusqu'à la fin de la guerre puis le bannissement perpétuel. Il votera ensuite en faveur du sursis.

En décembre 1793, comme tous les députés étrangers, il est exclu de la Convention à cause de sa nationalité britannique et est incarcéré jusqu'en octobre 1794. À sa libération, il publie *Le Siècle de la raison*, un texte déiste et critique envers le christianisme.

En juillet 1795, il est autorisé à revenir à la Convention et participe aux débats sur la nouvelle Constitution. Il la juge « rétrograde » et il s'oppose à la limitation du droit de citoyenneté aux plus aisés.

Après la Convention, il sera élu au Corps législatif mais ne siégera pas. Il continue d'écrire et de publier, notamment la suite du *Siècle de la raison*. En 1802, il retourne s'installer aux États-Unis, à New-York. Il y meurt le 8 juin 1809. Dix ans plus tard, ses restes seront emmenés en Angleterre.

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

PERSONNE Jean-Baptiste

Député de la Plaine

Jean-Baptiste Personne est né à Fiefs, dans le Pas-de-Calais, le 15 avril 1744. Fils d'un laboureur, il a au moins huit frères et sœurs.

Il se marie à Saint-Omer en 1771 et aura quatre enfants dont deux décéderont en bas âge.

À partir du 2 août 1769 il détient une charge de procureur au baillage de Saint-Omer.

En 1790, il est élu procureur de la commune de Saint-Omer. En 1791, il devient avoué à Saint-Omer.

En 1792, il est élu sixième député du Pas-de-Calais à la Convention. Ayant rejoint Paris, il siège sur les bancs de la Plaine.

En 1792-1794, ses seules prises de parole connues interviennent à l'occasion des différents appels nominaux. Dans le procès du roi, après avoir voté la culpabilité, il se prononce pour l'appel au peuple en expliquant qu'il défend la « *souveraineté du peuple* » ; il vote ensuite pour la détention jusqu'à la paix, pour le bannissement perpétuel et enfin pour le sursis. Le 13 avril 1793, il vote en faveur de la mise en accusation de Marat et explique que, lui, est un « *véritable ami du peuple* ».

Le 18 juin 1793, Personne fait partie avec Varlet, Magniez, Daunou et Paine des cinq députés du Pas-de-Calais dénoncés à la Convention par une adresse du « peuple d'Arras », du conseil général du district et du conseil général du département ; les pétitionnaires appellent à la « *vigilance publique sur eux* ». Il répond à l'accusation par une lettre à ses concitoyens de la ville de Saint-Omer, en assurant qu'il n'a jamais été du parti des prêtres et des nobles et que, dans le procès du roi, il était libre de voter selon sa conscience. Il se dit aussi bon républicain et ajoute : « *Je déteste la violence, l'injustice, l'arbitraire, l'aristocratie et l'anarchie* ».

À partir du printemps 1795, Personne prend plusieurs fois la parole en tant que membre du comité de Législation, ou au nom de celui-ci. En particulier, il présente au nom des comités de Salut public, de Législation et de Sûreté générale un projet de décret tendant à faire punir « *les instigateurs ou complices de meurtres et d'assassinats commis depuis le 1^{er} septembre 1792* », qui suscite de vifs débats le 30 prairial an III (18 juin 1795), mais est adopté après amendements le 4 messidor (22 juin).

Réélu dans le Pas-de-Calais au Corps législatif, il siège au Conseil des Anciens jusqu'au 1^{er} prairial an VI (20 mai 1798).

En 1799, il est nommé juge au tribunal de Saint-Omer et en devient le vice-président en 1811.

Il meurt à Saint-Omer le 31 juillet 1812.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « *Vivre libre ou mourir* ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE

LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

GUFFROY
Amand Benoît Joseph

Un avocat patriote artésien

Amand Guffroy naquit en 1742. Après des études de droit, il est reçu avocat au Conseil d'Artois en 1770 puis juge à la Salle épiscopale où siégeait aussi Robespierre.

En 1787, son action politique se précise : il rejoint l'Assemblée des États d'Artois ; en 1790, le voici juge de Paix, l'année suivante procureur syndic d'Arras avant d'être premier suppléant au tribunal de la ville.

Élu septième, par 458 voix sur 766 votants, ce fut un conventionnel actif intervenant au moins 44 fois depuis les bancs de La Montagne.

Fin 1792, il est élu membre suppléant du Comité Militaire. Quelques mois plus tard, il surveille la levée en masse en Seine-et-Oise et en Eure-et-Loir.

Il se fait remarquer par sa volonté de condamner Louis XVI ; dès le 6 décembre 1792, il propose d'ériger une pyramide pour célébrer la chute des Capet. Lors du procès, il écarte tout sursis, tout appel au peuple et vote pour la peine de mort.

Durant le printemps, il est remarqué pour son patriotisme lisible dans son journal, *Le Rougyff*, où il dénonce des éléments contre-révolutionnaires dans le Pas-de-Calais.

Son rôle s'affirmera dès juin 1793, alors que les Montagnards ont définitivement pris le contrôle de la Convention face aux Girondins. Ainsi, le 16 juin, il devient membre du Comité de Sûreté Générale. Il y sera présent plusieurs fois en août et septembre avant d'en démissionner au début de l'année 1794. Faut-il y voir les premiers dissentiments avec Robespierre ?

Lors du 10 Thermidor, Amand Guffroy n'est pas mis en cause. Il semblerait qu'il soit proche de Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et Barère ; fin mars 1795, il interviendra vivement en déclarant face à leurs accusateurs : « *Si les droits du peuple ont été outragés, il doit être vengé ; s'ils sont innocents, ils doivent être lavés de toute inculpation* ».

Dès la chute de l'Incorruptible, il devient membre de la Commission chargée d'analyser les papiers saisis chez Robespierre et appuie la dénonciation de la loi de 22 Prairial [1794]. Début 1795, il polémique avec Lebon, en l'accusant d'avoir fait régner la Terreur à Arras.

Il est actif à la Convention jusqu'à la fin de la législature devenant membre du Comité d'Instruction Publique.

Tout en sabordant son journal, il reste propriétaire de l'imprimerie où seront publiés plusieurs pamphlets dénonçant Robespierre.

Il ne quitte pas la vie politique même si son rôle devient mineur et il disparaîtra en janvier 1801 alors qu'il était chef adjoint au Ministère de la Justice.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

ENLART Nicolas François Marie

Un Montreuillois « intendant » de la Convention

Né le 25 mars 1760, à Montreuil, (Pas-de-Calais) ; mort le 25 juillet 1842 au même lieu.

Nicolas Enlart est le fils de Jean Baptiste Enlart, avocat en parlement (1727-1800), et de Marie Margueritte Elizabelle Séraphin Walart (1737-1767). Il se marie à Montreuil, le 10 mai 1785 à Marie Augustine François Poissant (1764-1842). Le couple a un fils, Nicolas Marie François (né en 1786) qui prendra la carrière de son père.

La révolution le trouve avocat au bailliage de Montreuil.

En juin 1790, il est élu membre de l'administration du département et septembre 1791, premier administrateur du district de Montreuil. Il en est président lorsqu'il entre à la Convention.



Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris

Marianne entourée de députés prêtant serment, le bras levé vers la Constitution,
et, des soldats symbolisent l'armée de la République.

Inscription : « Vivre libre ou mourir ».

Sculpture de François Sicard (1920).

Photographie collection personnelle
Lilli Boucher

Il y est élu le 8 septembre 1792, 8ième des onze députés, au deuxième tour, avec 573 voix sur 764. Il s'inscrit sur le registre des députés de la Convention le 29 septembre et rejoint la Plaine.

Sur proposition du Comité de Salut Public, il est à plusieurs reprises nommé membre de plusieurs comités chargés des finances et de la gestion des biens.

On le retrouve aussi au comité de la Guerre jusqu'en 1795.

Enlart a été également suppléant du comité des Secours publics, puis nommé à part entière jusqu'en 1795.

Il joue un rôle d'importance dans la gestion des biens et des finances afin de rassembler les moyens nécessaires à l'action de la convention, avant et après thermidor.

Il paraît prendre pour la première fois la parole à l'occasion du procès du roi. Après avoir voté sa culpabilité et s'être opposé à l'appel au peuple, il se prononce pour la déportation dans une île pendant la guerre, puis pour le bannissement à la paix, en justifiant son vote.

Il refuse par ailleurs d'émettre un vote à l'occasion de l'appel nominal sur la mise en accusation de Marat (13 avril 1793).

La plupart de ses autres interventions se font au nom du Comité de la Guerre, pour lequel il sollicite divers décrets parfois préparés en lien avec le comité des finances.

Très discret entre le printemps et l'automne 1794, ses interventions limitées se font au nom du comité des Secours publics.

Sous le Directoire, il revient à Montreuil comme juge de paix. Il est élu ensuite accusateur public du tribunal criminel du Pas-de-Calais et devient président du tribunal civil de Montreuil en l'an VIII.

En 1815, il est élu député à la Chambre des Cent-Jours.

Il est à nouveau président du tribunal civil de Montreuil entre 1818 jusqu'à sa retraite, en 1833.

Il est inscrit sur la liste des personnes les plus marquantes du Pas-de-Calais en 1813.

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

BOLLET Philippe Albert

Un cultivateur à la Convention

Philippe Albert BOLLET est né le 13 novembre 1753 à Oblinghem, dans le Pas-de-Calais. Fils d'un censier, il aurait eu trois frères au moins. Il se marie en janvier 1780 à Marie Françoise Augustine Vattel. Cultivateur avant 1789, il est ensuite maire de Cuinchy au moment de son élection à la Convention.

Il est élu à la Convention le 8 septembre 1792, neuvième député du Pas-de-Calais. Il siège avec la Montagne. Il fait partie du club des Jacobins dès la fin du mois de septembre.

Lors du procès de Louis XVI en décembre 1792, il vote pour la culpabilité et la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis.

En septembre 1793, il devient membre du comité des Assignats et Monnaies. Deux ans plus tard, il est élu membre du comité des Transports, Postes et Messageries.

Il sera envoyé en mission par la Convention à quatre reprises.

En 1793, il est envoyé à l'armée du Nord du 30 mai au 19 juillet. Puis, il est envoyé en mission dans le Nord et l'Aisne en octobre de la même année et jusqu'en décembre, pour la levée extraordinaire de chevaux à Soissons. Il est ensuite envoyé à l'armée du Nord pour l'organisation de la cavalerie jusqu'au milieu du mois de mai 1794. De retour à la Convention, il siège à l'Assemblée en juillet 1794. Présent le 9 thermidor, jour de la chute de Robespierre, il fait alors partie des représentants du peuple chargés de défendre la Convention et d'attaquer la Commune de Paris où s'étaient réfugiés les robespierristes. Il sera ensuite envoyé en mission à l'armée des côtes de Cherbourg et dans les départements voisins en août 1794. Il fera partie des envoyés en mission qui s'intéresseront à la situation des départements de l'Ouest et de la Vendée. Il sera l'un des trois représentants de la Convention chargés de négocier le traité de paix avec la Vendée et les chefs chouans en février 1795. Il est rappelé à la fin du mois de juin 1795.

Ces missions le tiennent éloigné de la Convention et ses interventions sont de ce fait assez rares, exception faite des lettres qu'il adresse régulièrement à l'Assemblée pour la tenir informée de ses missions.

Après la Convention, il sera élu député au Conseil des Cinq-Cents en octobre 1795, puis élu au Corps législatif de l'an VIII jusqu'en 1803.

Maire de Violaines, il meurt le 30 octobre 1810.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

MAGNIEZ Antoine-Guillain

Un cultivateur à la Convention

Antoine Magniez est né le 14 décembre 1738 à Moislains (Somme). Il décède le 7 novembre 1823 à Bertincourt (Pas-de-Calais) à l'âge de 85 ans. Il est le fils d'Antoine Magniez et Marie Foucquet. Il se marie en 1764 à Françoise Rosalie Bauchard (1739-1829).

Lorsque la révolution survient, il est propriétaire-cultivateur et a le grade de lieutenant.

Il est élu officier municipal de Bertincourt en 1790 et administrateur du district de Bapaume le 26 juillet de la même année.

Lors des élections le 8 septembre 1792, il est élu dixième des onze députés du Pas-de-Calais à la Convention, où il siège parmi les Girondins.



Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant serment, le bras levé vers la Constitution,
et, des soldats symbolisent l'armée de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher

Lors du procès de Louis XVI, il vote la détention pendant la guerre suivie du bannissement.

L'ambiance menaçante de l'année 1793 lui fait garder le silence dans ses votes : procès du roi, opposition à la mise en accusation de Marat, vote en faveur du décret qui casse la commission des Douze.

Les pressions de la foule sur la Convention le conduisent à demander, par lettre le 14 mai 1793, un congé d'un mois pour aller dans son village d'Artois. L'Assemblée passe à l'ordre du jour mais, quelques jours plus tard, Magniez rejoint son village sans autorisation.

Après les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, effrayé, il démissionne.

Il fait partie des cinq députés (Personne, Varlet, Magniez, Daunou et Paine) dénoncés à la Convention par une adresse du peuple d'Arras réuni en assemblée générale des six sections, approuvée par le conseil général du district d'Arras et le conseil général du département du Pas-de-Calais ; les pétitionnaires appellent à la « vigilance publique sur eux » (18 juin 1793).

Magniez est arrêté à Bertincourt, par des commissaires du département du Pas-de-Calais (22 juin 1793). Sans congé, ni mission de la Convention, il tente de se justifier en invoquant le mauvais état de santé de son épouse. La Convention, décide alors son remplacement le 1^{er} juillet suivant par Joseph Le Bon, deuxième suppléant du Pas-de-Calais.

Selon M. Robert, historien, (1814) le départ de Magniez se comprend comme une réprobation des événements 31 mai et 2 juin. Il précise qu'il est resté incarcéré comme suspect jusqu'après le 9 thermidor.

Un décret du 10 thermidor an III (28 juillet 1795) demande à Magniez de « rentrer sur le champ dans le sein de la représentation nationale ». Il siège dans les dernières semaines de la Convention.

Sous le Directoire, il retourne à la vie civile. Magniez se dit « cultivateur », rentre à Bertincourt et reprend l'exploitation de sa ferme.

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

DAUNOU Pierre Claude François

Pour l'éducation, l'instruction et la Constitution de l'an III

Pierre Claude François DAUNOU, fils d'un maître en chirurgie spécialisé dans les accouchements, est né à Boulogne-sur-mer dans une famille de trois enfants. Jamais marié, il aurait adopté le fils de sa compagne Marie Crussolle.

Il fait ses études au collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-mer avant d'entrer en 1777 à l'institution de l'Oratoire de Paris, poussé par son père à entamer une carrière ecclésiastique. Il sera professeur d'humanités, de logique, de philosophie et de théologie dans les collèges oratoriens de Troyes, Soissons, Boulogne-sur-mer et Montmorency. C'est en 1787 qu'il est ordonné prêtre.

Érudit, il reçoit plusieurs prix dont celui de l'Académie de Nîmes pour un ouvrage consacré à Boileau.



DAUNOU Pierre-Claude. Boulogne.
Médaille sculptée par Pierre-Jean David d'Angers (fondeur :
Louis Richard), 1830
Diam : 140 mm
Musée Carnavalet, Histoire de Paris S263
CCO Paris Musées / Musée Carnavalet

Ostensiblement favorable à la Constitution civile du clergé, il est membre des sociétés des Amis de la Constitution de Boulogne-sur-mer et de Saint-Omer. Il rédige entre 1789 et 1790 plusieurs articles pour le Journal Encyclopédique, notamment sur l'éducation et la Constitution. Il propose en 1790 à l'Assemblée nationale un plan d'éducation. Il énonce le principe d'une éducation nationale publique pour tous les Français, celui de l'existence d'une autre éducation limitée à une population aisée, ainsi que celui d'une éducation religieuse hors des écoles.

Élu à la Convention le 9 septembre 1792 onzième député du Pas-de-Calais, il est proche de la Gironde, sans en être membre, et clairement opposé aux Montagnards.

Pierre Claude François Daunou sera l'un des principaux rapporteurs du comité d'Instruction publique à partir de janvier 1793. Il participe ainsi à l'élaboration du plan pour l'établissement de l'instruction nationale lu à la Convention en juin 1793.

Lors du procès de Louis XVI, farouchement opposé à la peine de mort, il vote pour la déportation du roi, puis réclame le sursis à l'exécution.

Il est arrêté en octobre 1793 en raison de ses prises de position en faveur des chefs girondins, et sera libéré plus d'un an plus tard.

Réintégré puis membre de la Commission des Onze à partir d'avril 1795, il est le principal artisan et inspirateur de la Constitution de l'an III, notamment comme rédacteur d'un titre consacré à l'instruction publique.

À partir de septembre 1795 et jusqu'à la fin de la Convention, il est membre du Comité de salut public et exprimera sa volonté de mettre un terme à la Révolution qui s'achève selon lui avec la Constitution de l'an III.

Élu au Conseil des Cinq-Cents en octobre, il deviendra administrateur en chef de la bibliothèque du Panthéon en 1797 et présidera le Conseil du Pas-de-Calais en 1798. Il sera nommé garde général des archives en 1804, envoyé en mission à Rome en 1798 et en 1811 puis sera élu député du Finistère sous Louis XVIII.

Il décède à Paris, le 20 juin 1840.

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

VARLET Charles Zachée Joseph

**Né le 10 mai 1733 à Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
mort le 19 mars 1811 à Hesdin (Pas-de-Calais).**

Fils de Charles François V., ingénieur en chef, et de Marie Cécile Desomer. Le couple a au moins trois enfants dont le conventionnel est l'aîné.

Charles Varlet se marie le 12 décembre 1786, à Hesdin, avec Marie Philippine Joseph Ursule Laisné (1768-1819). Le couple a un enfant : Marie Charlotte Adélaïde, née le 27 février 1813 à Hesdin.

Avant la révolution il est lieutenant-colonel du génie. En 1789, il est élu maire d'Hesdin.

Le 9 septembre 1792, il est élu premier des suppléants, au 3^e tour, avec 412 voix sur 744. Dès la réception de la lettre de Robespierre annonçant qu'il a déjà accepté son élection à Paris et ne peut représenter le Pas-de-Calais, Varlet devient de fait député du département ; il se fait inscrire sur le registre des députés le 28 septembre et rejoint la Plaine.

Le 5 février 1793, le comité de Défense générale, propose de l'envoyer en mission dans le Nord, pour vérifier les fortifications. Des réclamations contre sa nomination s'élèvent alors. Duhem et Robespierre jeune, notamment, dénoncent son royalisme. Varlet refuse cette mission en évoquant « son état d'indisposition », de même, qu'il n'accepte pas la mission de commissaire à l'Armée du Nord en mai de la même année.

A l'exception d'une prise de parole pour refuser encore une mission, ses seules interventions ont lieu lors des votes nominaux, à l'occasion desquels il motive uniquement son vote à propos de la peine à infliger à Louis XVI.

Il fait partie des cinq députés du Pas-de-Calais (Personne, Varlet, Magniez, Daunou et Paine) dénoncés à la Convention par une adresse du peuple d'Arras réuni en assemblée générale des six sections ; les pétitionnaires appellent à la « *vigilance publique sur eux* » (18 juin 1793).

Le 3 octobre 1793, il est décrété d'arrestation comme l'un des signataires d'une déclaration assurant partager « *l'indignation de la république entière* » face aux « *attentats commis envers la représentation nationale* » les 31 mai et 2 juin, et dénonce en ces événements un viol de la souveraineté nationale.

Il est rappelé au sein de la Convention le 18 frimaire an III (8 décembre 1794) lorsque, sur le rapport de Merlin de Douai, l'Assemblée décide de réintégrer 74 députés décrétés d'arrestation.

A l'issue de la Convention, il siège au Conseil des Anciens jusqu'au 20 mai 1797

Son acte de décès le présente comme ancien colonel et chef de brigade au corps royal du génie, en retraite.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

LEBON Guislain François Joseph

« Il fut longtemps impossible de parler de Robespierre à Arras sans qu'aussitôt ne se dresse l'image exécrée de Le Bon et des 391 guillotins sur la place du théâtre. »

Guislain François, Joseph Lebon naît le 25 septembre 1765 à Arras, fils d'un huissier au conseil d'Artois. Il épouse Élisabeth Regniet le 5 nov. 1792.

Après des études au collège d'Arras, Le Bon est novice chez les oratoriens à Juilly (Côte-d'Or), puis professeur au collège oratorien de Beaune en 1783. Il sera ordonné prêtre en décembre 1789.

Membre de la Société des amis de la constitution de Beaune en 1790, ayant noué des contacts avec les patriotes de sa ville natale il est élu curé constitutionnel de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais) en 1791, puis maire d'Arras (sept. 1792) et procureur général syndic de l'administration départementale provisoire du Pas-de-Calais (oct. 1792), il est ensuite élu administrateur et siège au directoire du département.

Il est élu deuxième suppléant à la Convention par 400 voix sur 709 votants. (9 sept. 1792). Il remplace Magniez le 1^{er} juillet 1793. Montagnard, il a appartenu à deux comités : Assignats et Monnaies (12 juil. 1793) et Sûreté générale (sept. 1793-brumaire an II), siégeant aussi brièvement dans deux commissions.

Il a à peine trente ans lorsqu'il accomplit quatre importantes missions : la première dans la Somme (9 août-4 sept. 1793), où il s'occupe surtout de l'approvisionnement de l'armée du Nord. Les trois suivantes s'enchaînent. Il est ainsi dans le Pas-de-Calais et le Nord presque sans interruption du 8 brumaire au 10 thermidor an II (29 oct. 1793-28 juil. 1794).

Il est connu pour la sévérité de la répression dans ces départements menacés par les Autrichiens, qui occupent Condé et Valenciennes depuis juillet 1793. On le tient ainsi pour principal responsable des condamnations à mort prononcées par le tribunal révolutionnaire d'Arras et celui de Cambrai qu'il crée après la prise de Landrecies en floréal an II (mai 1794). Ses missions ne s'y résument pourtant pas : il organise la défense, s'occupe des subsistances et fait appliquer les décrets de ventôse.

Très peu présent à la Convention, Le Bon intervient lorsqu'il n'est pas en mission sur les secours publics, l'éducation nationale ou la répression des prêtres réfractaires et des émigrés. Après Thermidor, il doit se défendre contre des dénonciations liées à ses missions. Il est décrété d'accusation le 22 messidor an III (10 juil. 1795). Condamné à mort par le tribunal criminel d'Amiens, il est guillotiné le 24 vendémiaire an IV (16 oct. 1795).



LEBON, Guislain François Joseph. Arras
Lithographie de Delpech. Portrait de A. Givenchy.
« Baïonnette au canon, Anglais et Indiens chargent les
Allemands près du canal de La Bassée ».
Planche imprimée d'un dessin extrait du « Panorama
de la guerre », supplément au n° 25.
Portrait en buste de profil, 3 FI 685

QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

DU BROËUCQ Jean-François

Député suppléant

Jean-François Du Brœucq naquit le 15 août 1749 à Audruicq, petite commune située au sud-est de Calais, à mi-distance de Saint-Omer et de cette dernière. Son père, qui était marchand brasseur, eut besoin d'obtenir du pape une dispense de consanguinité afin de pouvoir se marier avec l'une de ses cousines. Onze enfants naquirent de cette union ; Jean-François, troisième garçon, en fut le sixième.

Le 31 mai 1774, Jean-François se marie à Saint-Omer après avoir obtenu son baccalauréat en droit à l'université de Douai quelques semaines auparavant. Quinze jours avant son mariage il avait prêté serment au tribunal d'Arras afin de pouvoir devenir avocat à Saint-Omer.

Ainsi membre du barreau, Jean-François Du Brœucq fera carrière jusqu'à sa mort comme avocat ou comme juge. Il s'intéresse semble-t-il à la vie municipale de Saint-Omer au lendemain des États-généraux. Ainsi il deviendra en 1790, secrétaire de l'administration municipale de Saint-Omer puis, jusqu'à son élection à la Convention, juge au tribunal de district de cette ville.

En septembre 1792, il est élu le 10 septembre par 371 suffrages sur 735 votants à la Convention comme troisième suppléant. En fait, il ne commencera à siéger que le 12 janvier 1794. Thomas Paine, citoyen des États-Unis d'Amérique, avait dû démissionner de son siège à la Convention parce qu'étranger.

Jean-François Du Brœucq ne semble pas avoir joué un rôle important dans l'Assemblée. Il n'apparaît pas le X Thermidor lors de la chute de Robespierre. Auparavant, en février 1794, il avait refusé d'être envoyé auprès de l'armée des Alpes et d'Italie.

Une seule intervention le fit connaître, celle 23 novembre 1794 lors du procès de Jean-Baptiste Carrier. Carrier a été rappelé à Paris afin d'être jugé pour la répression violente (fusillades et noyades) qu'il avait organisée à Nantes au début de l'année 1794.

Après le coup d'État de Bonaparte, il est nommé au Tribunal d'appel de Douai puis à la Cour d'appel, fonction qu'il conservera durant la Restauration jusqu'à sa mort en 1826.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS

GARNIER Charles Louis Antoine Eugène

Né le 11 mars 1755 à Ardres (Pas-de-Calais) ; mort le 10 mars 1833 au même lieu, il est le fils de Charles G. (1720-1764), huissier, et de Marie Jeanne Lavoisier (1722-1812).

Charles Louis Antoine Eugène est le sixième d'une fratrie de dix enfants.

Louis Garnier se marie à Ardres, le 4 avril 1790, avec Catherine Pétronille Leriche (1759-1822). Le couple aura sept enfants.

Au moment de la révolution, il est notaire royal à Ardres depuis 1784. Elu officier municipal d'Ardres en 1790, il est ensuite élu administrateur du district de Calais le 18 juillet 1790. Il est l'un des trois scrutateurs de l'assemblée électorale du Pas-de-Calais en septembre 1792.

Le 10 septembre 1792, il sera le quatrième député suppléant, au premier tour, avec 351 voix sur 570. Il fait partie de la Plaine. Il est appelé à remplacer Philippe Le Bas le 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794).

Appelé à siéger, en octobre 1794, après un rapport de Monnel qui indique qu'il a toujours eu une conduite républicaine, il paraît ne pas avoir pris part aux débats de la Convention. Une seule prise de parole est attestée, à l'occasion du débat sur la mise en accusation de Carrier, où il vote oui, sans motiver son choix.

Il est élu membre du comité des Finances le 17 frimaire an III (7 décembre 1794) et maintenu le 17 floréal an III (6 mai 1795). Il entre au comité de Liquidation le 23 thermidor an III (10 août 1795).

L'année suivante, la Convention lui accorde un congé de trois décades pour « le rétablissement de sa santé » (10 floréal an III [29 avril 1795]). Sous le Directoire, il est commissaire du directoire exécutif auprès l'administration centrale du département.

Il est élu au Conseil des Anciens, le 24 germinal an VII (13 avril 1799).

En 1800, il est nommé sous-préfet à Saint-Pol et y exerce cette responsabilité jusqu'en janvier 1811. Il est ensuite nommé maire d'Ardres lors de la première Restauration.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher



QUAND LA FRANCE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE

LES DÉPUTÉS CONVENTIONNELS DU PAS-DE-CALAIS



Cette réalisation est à l'initiative de l'Association des Amis de Robespierre dans le cadre de l'organisation du second Congrès des Associations amies de la Révolution Française convoqué dans la ville natale de Maximilien Robespierre, les 25 & 26 septembre 2021, commémorant ainsi la naissance de la première république (21-22 septembre 1792).

Cette exposition a été pensée par l'ARBR-Les Amis de Robespierre en partenariat avec la Société des Études Robespierriennes (SER), les Archives départementales du Pas-de-Calais et la ville d'ARRAS.

L'ordre retenu est celui du procès-verbal de la liste des députés du Pas-de-Calais élus à la Convention en date du 20 septembre 1792.

Monument à la Convention
Nationale – Panthéon, Paris
Marianne entourée de députés prêtant
serment, le bras levé vers la Constitution, et,
des soldats symbolisent l'armée
de la République.
Inscription : « Vivre libre ou mourir ».
Sculpture de François Sicard (1920).
Photographie collection personnelle
Lilli Boucher

